



Conditions de participation

Les présentes conditions de participation sont considérées comme connues, comprises et acceptées lors de l'inscription au Arkathon Hacking Health Valais 2018 (ci-après «Hackathon»).

I. Préambule

L'Arkathon Hacking Health Valais est un hackathon se déroulant sur 3 jours visant à créer un environnement favorable à l'émergence de solutions en santé digitale en invitant professionnels de santé, patients et experts des nouvelles technologies à collaborer.

Cette initiative s'inscrit dans la démarche des hackathons en santé numérique portée par l'organisation à but non lucratif [HACKING HEALTH](#) basée au Canada.

L'objectif est de générer et prototyper rapidement des idées innovantes issues du terrain qui pourraient être utiles au système de santé. Toutes les informations relatives à l'événement sont disponibles à l'adresse suivante : www.arkathon.ch.

Cet événement est organisé par [Swiss Digital Health](#), plateforme suisse dédiée à la santé digitale, et la [Fondation The Ark](#), organisation à but non lucratif basée en Valais (ci-après « Organisateur »).

II. Conditions d'accès

La participation au Hackathon est réservée à toute personne physique majeure au moment de son inscription.

Le participant au Hackathon s'inscrit individuellement selon les conditions du présent règlement. Pour que sa participation soit effective, il devra intégrer une équipe.

Si au terme de la première journée de l'événement une personne inscrite ne trouve pas de projet sur lequel travailler, elle ne peut pas continuer à participer au Hackathon.

III. Règles de comportement

Le Participant :

- a. S'engage à prendre soin du matériel et des lieux mis à sa disposition. Il endosse la responsabilité des dommages matériels provoqués par lui sur les locaux, installations et systèmes du site de la manifestation. L'Organisateur décline à cet égard toute responsabilité, dans les limites de la loi.
- b. S'engage à faire preuve de loyauté et de courtoisie à l'égard de son équipe, mais aussi des autres participants de manière à préserver le bon esprit qui préside à l'événement.
- c. S'abstiendra, dans le cadre de la programmation de prototypes, d'émettre, d'accéder, d'enregistrer ou d'envoyer des contenus contraires à la loi et/ou pouvant être considérés comme obscènes, insultants, diffamants, choquants, pornographiques, harcelants, xénophobes ou contraire à la morale et au droit.
- d. Est tenu d'observer le règlement intérieur du site de la manifestation, ainsi que les instructions de l'Organisateur sur place.

- e. Est prêt à présenter le résultat de son travail à l'issue du Hackathon en plénum et devant un jury.
- f. Se déclare prêt, une fois le Hackathon terminé, à rendre tous les appareils et matériels de travail mis à disposition par l'Organisateur. Ceux-ci restent la seule propriété de l'Organisateur.

En cas de violation des règles de comportement décrites dans cette section par un participant et/ou une équipe, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure du Hackathon le participant et/ou son équipe sans autre motif.

IV. Prix et dotation du concours

Un jury départagera les projets à l'occasion d'un concours.

La composition du jury sera donnée lors de la première journée du Hackathon.

Chaque équipe devra fournir, lors de la démonstration devant le jury, une présentation comprenant :

- a. La problématique à résoudre
- b. Les développements réalisés durant le week-end
- c. La démonstration de la solution proposée
- d. Le potentiel de développement économique et de pérennisation du projet

A titre indicatif, les projets seront jugés sur les principaux critères suivants (liste non-exhaustive) :

- a. Qualité de la présentation
- b. Pertinence et valeur ajoutée de la solution
- c. Caractère innovant ou créatif
- d. Faisabilité technique
- e. Potentiel économique et de développement

Le montant total des prix est d'une valeur de 25'000 CHF et se répartit de la manière suivante :

1^{er} prix : récompense le projet avec le meilleur potentiel de développement et de pérennisation, d'une valeur totale de 20'000 CHF.

2^e prix : récompense le travail effectué durant le week-end, d'une valeur totale de 3'000 CHF.

3^e prix : récompense le projet coup de cœur du jury, d'une valeur totale de 2'000 CHF.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si la qualité des projets ne devait pas être à la hauteur.

Les gagnants seront désignés immédiatement après la délibération du jury.

V. Droits à l'image

Le participant est d'accord pour que ses travaux en rapport avec le Hackathon soient présentés dans les médias de l'Organisateur, et que des photos et enregistrements vidéo du participant soient pris dans un but de compte-rendu.

VI. Droits sur les résultats des travaux et propriété intellectuelle

Le travail réalisé pendant l'événement devra être mis à disposition de la communauté mais l'équipe peut choisir de faire autrement si les participants se mettent d'accord avant le démarrage des travaux. Dans cette éventualité, cette décision devra être communiquée aux organisateurs.